

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2024
Séance du 10 avril 2024

N°35

**Objet : Déploiement d'une
nouvelle collecte séparée des
cartons bruns en colonne :
approbation de la demande de
subvention et de son plan de
financement prévisionnel**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-quatre et le dix du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trois du mois d'avril 2024, s'est réuni à la salle des fêtes de Peyruis, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Denis BAILLE

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°12), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia

Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
BASSET Françoise a donné pouvoir à BOYER Christian
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
HONNORAT Michèle a donné pouvoir à CHALVET Gilles
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à PIERI Bernard
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PAIRE Marie Claude, a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
PARIS Mireille a donné pouvoir à PEREIRA Georges
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à BLANC Michel
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

AUZET Guy, BALIQUE François, FIGUIERE Marie José, FLORES Sylvain, GRAVIERE Remy, ISOARD Christian, LAQUET Laura, PAUL Gilles, PELESTOR, Michel REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, SAVORNIN Béatrice, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Monsieur VILLARD René, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu l'article L.5216-5-I al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 541-1 du Code de l'Environnement ;

Vu la loi N°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, modifiant l'article L. 541-1 du Code de l'Environnement ;

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009, article 46 paragraphe (e) ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2019 portant approbation du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur intégrant le volet prévention et gestion des déchets et économie circulaire ;

Vu le règlement financier de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°20-451 du 09 octobre 2020 du Conseil Régional approuvant la stratégie régionale et de nouveaux dispositifs d'accompagnement en vue d'une autonomie des bassins de vie en matière de gestion des déchets ;

Vu la délibération n° 2021-396 du 30 juin 2021 de Provence Alpes Agglomération d'engagement dans le Contrat d'Objectifs Régional « prévention, tri des déchets et économie circulaire » ;

Provence Alpes Agglomération (PAA) est engagée dans une démarche de réduction des déchets avec le déploiement d'un projet global nommé « les déchets : un défi commun à la portée de chacun ».

Celui-ci consiste en la mise en place de nombreux outils pour répondre aux besoins des habitants afin de donner l'opportunité à PAA de mettre en œuvre la tarification incitative dans de bonnes conditions. Ce projet structurant permettra à PAA de répondre aux obligations réglementaires et environnementales ainsi que de maîtriser ses coûts.

Après les deux premières phases d'investissements sur la collecte sélective (emballage, papier et verre) et le changement de mode de collecte des OMr regroupés sur les points d'apports volontaires, ainsi que le développement d'une nouvelle collecte des cartons bruns sur la commune de Digne-les-Bains ainsi que les 8 communes qui composent le Val de Durance (71% de la population du territoire), PAA s'engage sur une troisième phase d'investissements sur le dernier trimestre 2024, sur les 37 autres communes du territoire. Le déploiement d'une nouvelle collecte séparée des cartons bruns fait partie de la troisième phase d'investissements.

En lien avec la stratégie de réduction et de gestion des déchets, adoptée en 2019 dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), ce projet a pour objectifs, d'une part d'améliorer les performances de recyclage, et d'autre part d'optimiser la collecte.

D'après l'étude de caractérisation des ordures ménagères, réalisée fin octobre 2021, les déchets recyclables représentent 34.4% des tonnages déposés en centre d'enfouissement, dont 4.4 % sont des cartons bruns. En 2022, sur

PAA, ce sont ainsi plus de 5000 tonnes de déchets recyclables (dont 642 tonnes de cartons bruns) qui ont été enfouies, représentant un coût important pour la collectivité, de collecte / traitement de 1 918 786€ HT.

Afin d'accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de ces actions, la Région Sud propose des mesures d'accompagnement qui viennent compléter et renforcer les autres dispositifs de soutiens financiers existants. Ainsi, de par sa nature et ses objectifs, l'opération est inscrite dans le plan d'action du Contrat d'Objectifs Régional « prévention, tri des déchets et économie circulaire » et peut, à ce titre, bénéficier de financements.

À ce jour, l'installation de colonnes de tri du carton brun sur les 36 communes est estimée, pour la part investissements, à 102 600 € HT.

Dans le cadre du Contrat d'Objectifs Régional, la Région pourrait subventionner, à hauteur de 81 250€ sur le montant hors taxe de l'investissement, soit 79,2 % des dépenses HT du projet.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses H.T	102 600,00 €
Dépenses T.T.C	123 120,00 €
Dont :	
- Subvention Région Sud Contrat d'objectif	81 250,00 €
- Autofinancement PAA	41 870,00 € TTC

Il vous est proposé:

- D'approuver l'opération et son plan de financement prévisionnel,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tous les documents et engager toutes les formalités afférentes à cette demande de subvention.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

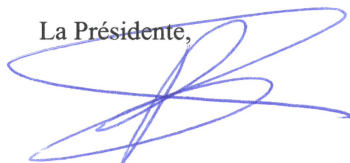
A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Denis BAILLE

PUBLIE LE : 22 AVR. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-2024.04.10-35_10042024